

SERVICE DES ANTIQUITÉS

Le Caire, le 5 Juillet, 1930.

DIRECTION GÉNÉRALE

No. 25-4/38.

Objet: \_\_\_\_\_

Pièces jointes :- \_\_\_\_\_

R-D  
Monsieur le Directeur,

Nous référant à la lettre de M. Steindorff en date du 12 Juin écoulé et à l'annotation de M. le Directeur Général de notre Service sur la dite lettre qui précise les limites du territoire d'Aniba, j'ai l'honneur de vous faire savoir que M. Lacau est d'avis qu'il est nécessaire de terminer les nécropoles avant la ville et la forteresse. Au cas où le crédit de L.E. 1500 ne suffirait que pour les nécropoles, il y aura lieu de laisser la forteresse et la ville à l'Archeological Survey of Nubia (Mr. Emery et ses collègues). Si M. Steindorff n'accepte pas cette manière de faire, il est prié de nous en aviser le plus tôt possible.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pr. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL.

Paul Hoff

Monsieur le Prof. Dr. Junker,  
17 Alsenstrasse,  
Wien VIII, 1,  
AUTRICHE.

-----